

► Consultation générale des personnels du Ministère de la Culture 2007

ENSAD référendum, votez avant le 18 mars 2007

Seules des revalorisations salariales et une action sociale adaptée permettront de relever le pouvoir d'achat et de lutter contre la précarisation.

► La Section CFDT-Culture de l'ENSAD revendique,

Action sociale sous perfusion

Pour le Titre Restaurant : équité et libre choix de restauration, pour un système de restauration subventionné pour tous, le système actuel excluant un certain nombre d'agents pour différentes raisons (contraintes des horaires décalés et cycle de travail, etc.)

Pour la création d'un budget d'action sociale pour les contractuels " Etablissement " de l'ENSAD afin de rétablir une égalité de traitement entre tous les agents de notre établissement (logement, activités et loisirs séjours vacances des enfants).

Pour la mise en place d'une vraie politique d'action sociale en faveur des agents de cet établissement.

Pour le CESU (Chèque Emploi Service Universel) : une réelle aide dans la gestion du quotidien

Enfin, pour toutes les aides comme : disponibilité de places en crèche, aide à l'installation, le prêt mobilité, ...



Bien-être de tous

Pour l'application de la circulaire "prévention de la souffrance et de la violence au travail".

Pour la mise en place d'une démarche de réflexion sur les dépendances addictives (plus particulièrement sur les problèmes d'alcool) : constitution d'un groupe de travail avec les acteurs de l'école (réclamé et obtenu par la CFDT-Culture).

Pour une commission de secours respectueuse des règles de confidentialité.



courriel : cfdt@ensad.fr

Voter CFDT-Culture, c'est donner



► des moyens de défense de vos intérêts particuliers ou collectifs aux représentants CFDT-Culture locaux dans les instances paritaires de l'école ⁽¹⁾ face aux propositions de l'administration de notre établissement de façon non-partisane.

⁽¹⁾ Comité technique paritaire, comité d'hygiène et de sécurité, commission de secours.

Vous pouvez à tout moment nous contacter pour nous saisir de tout problème que vous souhaiteriez voir aborder.

Michèle Ducret, assistante technique, secteur informatique
- Dominique Feintrenie, enseignant - Isabelle Lautrette, assistante technique, secteur vêtement.

Emplois, salaires

Pour une vraie politique de gestion des recrutements des personnels de l'ENSAD (contractuels, titulaires, vacataires)

Pour la résorption des emplois précaires chez les enseignants, pour la mise en conformité de tous les contrats et pour qu'enfin cesse les recrutements à deux vitesses dans le corps enseignant.

Pour la création d'une Commission Consultative Paritaire locale regroupant tous les personnels contractuels de l'établissement (enseignant, personnel technique, administratif et de surveillance) véritable instance de recours pour les agents non-titulaires.

Pour le déblocage des " carrières des contractuels " établissement. Le Ministère a fait un travail de comparaison entre agents non-titulaires et fonctionnaires qui remplissent des fonctions similaires. Ce travail fait s'effondrer un mythe, celui selon lequel les contractuels sont mieux rémunérés que les titulaires à compétences et fonctions égales. Cette analyse démontre que les contractuels bénéficient d'une rémunération moindre.



Lors de nouveaux recrutements de personnel contractuel à l'ENSAD, nous veillerons à ce que la direction reste dans le stricte cadre de l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984, prévoyant que les agents non titulaires sont recrutés à titre dérogatoire au principe selon lequel les emplois permanents de l'Etat sont occupés par des fonctionnaires et notamment au motif qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifie.

L'ENSAD en tant qu'établissement public gère sa propre enveloppe de primes (crédits "délégués" à l'ENSAD par le Ministère en fonction de la structure des emplois de fonctionnaires affectés à l'école)

La CFDT-Culture est pour une totale transparence dans d'attribution de ces primes au sein de l'établissement, et ne cessera de demander des comptes sur ce sujet à l'administration de l'école.

Consultation électorale 2007 **CHOISISSEZ VOS REPRESENTANTS**

A la prochaine consultation électorale du ministère de la culture (mars-mai 2007), vos voix seront comptabilisées au niveau local et ministériel. **Choisir la CFDT-Culture, c'est renforcer son action.**

La CFDT-Culture ne siège plus au CTP Ministériel depuis septembre 2005. Mais ça n'a rien à voir avec une « politique de la chaise vide ». Ce boycott répond au constat, fait par toutes les organisations syndicales, que plus rien ne pouvait être obtenu par la concertation au niveau de cette instance.

Ca ne veut pas dire que toutes les instances ne servent à rien ! Bien au contraire ! **Ce sont les CTP et CHS locaux qui prennent les décisions qui vous concernent au plus près.** Les instances ministérielles servent au pilotage, à la stratégie globale, et sont consultées sur les textes généraux, les décrets, les arrêtés... **Les conditions (au sens large) dans lesquelles vous travaillez sont discutées (et parfois négociées) dans les instances locales dont vous dépendez. Le poids de la CFDT-Culture, c'est aussi le poids de ses représentants locaux, le poids de ceux qui défendront vos intérêts au plus près du terrain.**

La plupart des sujets abordés dans les CTP locaux font l'objet de réflexions au niveau central, et **le travail syndical s'enrichit d'un dialogue entre les représentants locaux et nationaux.**

Les instances de concertation, comme le comité technique paritaire, rendent des avis. L'avis des CTP est obligatoirement sollicité sur un certain nombre de sujets. Attributions des CTP (décret n° 82-452) : organisation et fonctionnement des services, méthodes et techniques de travail, règles statutaires, hygiène et sécurité, primes de rendement, égalité professionnelle, effectifs et qualifications...

Mais l'administration n'est pas obligée de suivre l'avis des instances. Et la plupart du temps, elle n'en fait qu'à sa tête... Idem pour toutes les autres instances consultatives. Avec le temps les textes qui encadrent ces instances sont devenus, pour l'administration, des obligations fastidieuses auxquelles il faut sacrifier ; et l'administration ne s'embarrasse plus de scrupules pour prendre des décisions unilatérales, pour organiser des simulacres de concertation, pour faire fi de l'avis des personnels et de leurs représentants !

En renforçant la CFDT-Culture :

- 1. vous consolidez les équipes en place et celles amenées à se constituer**
- 2. vous nous donnez les moyens de faire des CTP et CHS de vrais lieux de concertation et de défense de vos intérêts et de ceux du service public culturel**
- 3. vous nous aidez à défendre vos dossiers prioritaires, face à l'inertie du Ministère**
- 4. vous nous permettez de lutter contre les dysfonctionnements, dérives et abus de l'administration**

L'action syndicale ne se limite pas à la participation aux instances paritaires. L'action syndicale, c'est aussi : les permanents syndicaux (au niveau national ou au niveau local), l'information, la formation, le soutien individuel et collectif, et quand c'est nécessaire le recours à la justice. Vos votes permettront à la CFDT-Culture de renforcer tous ces pôles de son action.

De plus en plus d'agents nous font part des dysfonctionnements. Ceci prouve que la CFDT-Culture a choisi la bonne voie : celle de la réflexion, de la proposition, de la contestation le cas échéant. Celle de l'action militante, fondée sur des valeurs de progrès social et sur les droits et devoirs de tous.

Chaque suffrage pour la CFDT-Culture doit être un signal fort, et refléter l'intérêt de chacun pour son avenir professionnel.

Demain nous dirons : « Nous vivrons ce que nous changerons »

Nos priorités pour 2007 à l'ENSAD,

- poursuivre notre travail sur le dossier des titres-restaurant, il semble aujourd'hui impossible d'obtenir de la tutelle une réponse sur le montant de la participation financière sur un repas en fonction de l'indice des agents.

- ouvrir des discussions sur l'action sociale en faveur des agents sous contrat établissement actuellement exclus du dispositif ministériel, et demandé un budget pour y remédier.

- poursuivre notre action sur les vacataires (prioritairement sur les enseignants «vacataires permanents» abusivement recrutés sur besoins occasionnels ou saisonniers).

- CHS document unique d'évaluation des risques, groupe addiction, application de la charte alcool

- accompagner et aider les agents dans leurs relations souvent difficiles avec la hiérarchie.

- permettre une meilleure prise en compte du facteur humain.

Votez CFDT-Culture

**Votez AVANT
Le 18 mars 2007**

**Nous vivrons ce que
nous changerons**